

**BOULEVARD DE LA WOLUWE 58 A 1200 BRUXELLES**  
**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU VENDREDI 27 AVRIL 2012 A 15h30**

1. *Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2011*
2. *Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011*
3. *Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2011 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2011*
4. *Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2011 et affectation du résultat*  
Proposition d'approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2011, en ce compris l'affectation du résultat.  
En conséquence, proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 € brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 6,50 € brut aux actionnaires ordinaires; proposition d'annuler le droit au dividende pour l'exercice 2011 de 1.051.654 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo ou de celles détenues à la date de cette assemblée générale, et de suspendre le droit au dividende des autres 42.720 actions ordinaires propres encore détenues par Cofinimmo. La date de mise en paiement est déterminée par le Conseil d'administration.
5. *Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2011*
6. *Proposition de décider en application de l'article 520ter du Code des Sociétés de baser la rémunération variable des administrateurs exécutifs sur des critères de prestation prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'un an*
7. *Décharge aux administrateurs*  
Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.
8. *Décharge au commissaire*  
Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011.
9. *Renouvellement des mandats d'administrateurs*
  - a) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Jean-Edouard Carbonnelle, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
  - b) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Vincent Doumier, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
  - c) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Gaëtan Hannecart, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
  - d) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Baudouin Velge, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
  - e) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Xavier de Walque, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
10. *Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier toute clause de changement de contrôle présente dans toute convention de crédit convenue par la société entre le 27 décembre 2011 et la date de la présente assemblée générale, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, et de procéder aux formalités de publicités prévues à l'article 556 du Code des sociétés*
11. *Divers*